



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA LOZÈRE

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2023\_040

Séance du 31 août 2023

Le 31 août deux mille vingt-trois à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 26/07/2023

### Etaient présents :

Messieurs : **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **REYDON Michel**, Maire de Vialas ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

### Etaient excusés :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SAINT-LEGER Francis**, Président de la CC Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Messieurs **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction et **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## Le Président présente à l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L452-40,

La difficulté de recrutement rencontrée par les employeurs publics lozériens et la perspective du départ à la retraite de nombreux secrétaires de mairie dans les années à venir, d'une part, les tensions de plus en plus fortes qui pèsent sur les finances des collectivités publiques ainsi que le passage à la M57, d'autre part, engendrent un important besoin d'ingénierie financière.

Afin d'accompagner au mieux les collectivités et établissements publics du département et en lien avec le service de gestion comptable de Mende, le CDG48 a travaillé à la création d'outils de pilotage spécifiques et préparé les conditions nécessaires à la montée en compétences de ses agents. La rédaction des dossiers structurants que sont les règlements budgétaire et financier (RBF) et de la commande publique (RCP), ainsi que la création de tableaux de bords et d'indicateurs pertinents et déployables permettent de proposer une nouvelle mission d'ingénierie financière. Cette mission correspond aux attentes exprimées par les employeurs publics et s'inscrit dans la champ d'expertise du CDG48.

Le champ d'intervention de cette mission doit couvrir celui du cycle budgétaire complet, allant de la préparation budgétaire à la clôture des comptes en passant par la mise en place d'indicateurs ou l'aide à la rédaction de documents financiers structurants.

Ces prestations peuvent être réalisées in situ, directement dans les locaux du CDG48, à distance ou de manière hybride, en fonction des attentes, des possibilités et des besoins.

Un diagnostic financier et organisationnel pourra aussi être proposé en lien avec le service de conseil en organisation pour optimiser le fonctionnement et les finances des collectivités qui le souhaitent.

Les tarifs de ces missions pourraient s'établir à 180 euros par demi-journée et 350 euros par jour de travail, en plus des frais de déplacement.

## Il est proposé :

**D'AUTORISER** le Président à créer la mission d'ingénierie financière par la mise à disposition d'agents comme exposé ci-dessus,

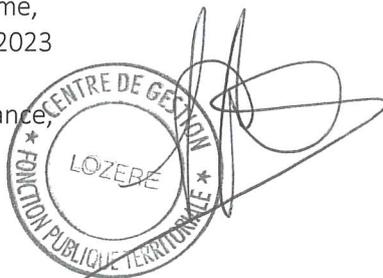
## Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le Président à créer la mission d'ingénierie financière par la mise à disposition d'agents comme exposé ci-dessus,

Pour extrait conforme,  
Mende, le 31 août 2023

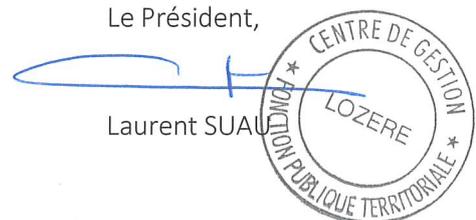
Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).